

Les statistiques du travail en Revue (1906-1950)

Lorsque que l'on souhaite travailler sur la construction des statistiques du travail on fait face à un problème de taille : il existe peu de sources. Les archives de la Statistique Générale de France (SGF), qui publie notamment des statistiques sur les salaires ou les prix, ont disparus. Quant aux archives du ministère du Travail, elles restent pour la période post-1914 très lacunaires. Dans ce cadre, les publications du ministère sont une ressource dense et importante pour tenter de rendre compte des productions statistiques concernant les faits sociaux ayant trait au travail. Ces revues – le *Bulletin du ministère du Travail* (1906-1945), la *Revue française du Travail* (après 1945) – fournissent une série d'informations sur les séries statistiques publiées et leur périodicité. Si ces publications, ne présentant que les « produits finis », ne permettent pas de revenir à une « science chaude » en train de se faire¹, par contre elles nous disent des choses sur la place des statistiques dans l'activité administrative et éditoriale du ministère. En ce sens, ces revues et en leur sein les publications statistiques représentent un objet d'étude déjà éprouvé pour d'autres revues du ministère². En croisant l'observation de la mise en revue des statistiques du travail avec les travaux de recherche que nous avons déjà effectué dans le cadre du centenaire du ministère du Travail³, nous essayerons ici de faire parler ces publications. Que peuvent-elles nous dire sur la manière de concevoir des concepts, de collecter des données, de les exploiter et des les présenter. En retour, il s'agira aussi d'apporter une réflexion sur ce qu'elles nous disent du rôle et des fonctions remplies par le ministère du Travail. En effet, comme Alain Desrosières invite à le faire, il faut penser ensemble ou comme une co-construction les modalités de production des statistiques, l'émergence de représentations sociales sur le travail et les types d'interventions légitimes de l'État⁴.

Nous verrons d'abord que la production statistique est au cœur de la création du ministère en ce qu'elle lui permet de mobiliser et d'enrôler autour de lui les syndicats ouvriers et patronaux. Si dans l'entre deux-guerres la production statistique reste marginale et difficile pour le ministère, il n'en reste pas moins que les publications tendent à s'homogénéiser, se rationaliser et se nationaliser dans une période où les politiques du travail et de l'emploi connaissent un processus de déterritorialisation. Enfin, à partir de la Libération, ce processus de rationalisation des productions statistiques s'intensifie avec l'étatisation des politiques économiques, la fonction statistique devenant autonome au sein du ministère.

¹ Bruno Latour, *La science en action*, La Découverte, 1989.

² « Quand le social passe en revue : Revue française du Travail- Revue Française des Affaires Sociales, 1946-2006 », *Revue Française des Affaires Sociales*, n°4, octobre-décembre 2006, 60^{ème} année.

³ Béatrice Touchelay, *L'émergence des statistiques du travail entre 1891 et 1967 où la construction d'une réalité politique, économique et sociale*, Rapport de recherche pour le ministère du Travail, 2006 (publié dans : Cahiers du Comité d'histoire des administrations chargées du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle - Chatefp -, novembre 2008) et Etienne Penissat, *Socio-histoire de la construction des statistiques du ministère du Travail (1906-1945)*, Rapport de recherche pour le ministère du Travail, 2006.

⁴ Alain Desrosières, « Naissance d'un nouveau langage statistique entre 1940 et 1960 », *Courrier des Statistiques* n°108, décembre 2003, p. 41-52 ou encore « L'État, le marché et les statistiques », *Courrier des Statistiques*, n°95-96, décembre 2000, p. 3 à 10.

I- L'essor d'une représentation chiffrée du travail ou comment faire exister un ministère (1906-1914)

A/ Faiblesses des productions statistiques après la création du ministère du Travail (1906)

Si l'on étudie les statistiques et plus généralement le type d'informations publiées avant la première Guerre Mondiale, plusieurs constats s'imposent.

Le premier est qu'un ensemble hétérogène de chiffres est publié, principalement dans le *Bulletin du ministère du Travail* qui prend, lors de la création du ministère en 1906, la suite du *Bulletin de l'Office du Travail* : des grèves au chômage volontaire en passant par le travail dans les mines, les accidents du travail, des séries sur les salaires et la durée du travail, le nombre d'associations professionnelles. La majeure partie des articles et des rubriques reposent sur des résultats statistiques ou incluent des chiffres.

La période de création puis d'installation du ministère du Travail est relativement bien connue. L'importance des enquêtes et des statistiques dans la légitimation de l'institution a été présentée dans plusieurs travaux⁵. Néanmoins, il faut apporter une nuance sur le volume de cette activité. En effet, si la plupart des séries ou des enquêtes statistiques sont lancées entre 1892 et 1906 (accidents du travail, conflits, conventions collectives, salaires...), il semble que cette activité connaisse une relative stabilisation à partir de la création du ministère en 1906 et plus sûrement dans les années précédant la guerre puisqu'aucune nouvelle série n'est élaborée. Par exemple en ce qui concerne les salaires, l'enquête n'est plus utilisée et le ministère passe par des remontées de salaires courants de la part des prud'hommes, tous les cinq ans à partir de 1901. Le déclin du rôle de l'Office du Travail dans la constitution d'enquêtes nous semble se prolonger et s'affirmer nettement après guerre. En effet, le vivier des enquêteurs permanents reste sur toute la période de trois ou quatre membres.

B/ Collecte des données : des sources extérieures au ministère

Les chiffres publiés relèvent de deux types de sources. La première source est celle des syndicats ouvriers et patronaux ainsi que des conseils de prud'hommes. Ceux-ci fournissent notamment des chiffres sur le nombre ou le pourcentage de chômeurs⁶, la durée moyenne du travail⁷, le nombre de syndiqués, éventuellement le salaire à la journée pour certaines professions. Par ailleurs, le Comité des houillères, organisation patronale dans le secteur des mines, fournit déjà des tableaux qui sont reproduits et qui indiquent le nombre d'ouvriers par bassin minier, le nombre moyen de jours d'extraction, le pourcentage d'ouvriers qui travaillent par tranches de jour par semaine (moins de 3 jours, entre 3 et 4, entre 5 et 6, 6 jours ou davantage).

Le second type de sources est lié à l'activité administrative du ministère. On trouve ainsi le nombre de syndicats ouvriers et patronaux déclarés auprès du ministère, le nombre de grèves et d'accidents du travail signalés aux inspecteurs du travail, le nombre de sociétés de

⁵ Jean Luciani (ss. Dir.), *Histoire de l'Office du Travail*, Syros, 1992, Isabelle Lespinet-Moret, *L'Office du travail (1891-1914). La république et la réforme sociale*, PUR, 2007, Christian Topalov, *Naissance du chômeur (1880-1910)*, Albin Michel, collection *L'évolution de l'humanité*, 1994, ou encore *Laboratoires du nouveau siècle, la nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France 1880-1914*, Éditions de l'EHESS, 1999.

⁶ Le pourcentage de chômeurs est calculé pour les syndicats ouvriers sur la base de leurs effectifs.

⁷ Plutôt qu'une durée moyenne, les syndicats patronaux ou les prud'hommes déclarent ce que l'on pourrait appeler une durée « commune ». D'ailleurs, les phrases commencent en général par : « dans tel secteur ou métier, on fait environ tant d'heures par semaine ».

secours mutuels des ouvriers et employés des mines enregistrées... Dans les différentes rubriques intitulés « *Application des lois réglementant le travail* », ou encore dans les différents rapports comme par exemple celui sur l'application de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes ou de celle réglementant le travail dans les mines⁸, de nombreuses statistiques sont présentées. Cependant, ces statistiques ne sont pas tant des moyens d'appréhender un phénomène social, par exemple les conditions de travail, qu'un moyen de mesurer l'activité des inspecteurs du travail (nombre de procès-verbaux, de sanctions...).

Le mode de captation des phénomènes sociaux passe avant tout soit par les interlocuteurs du ministère soit par le biais du travail de gestion administrative. La fonction statistique autonome est donc peu développée et est conçue principalement comme une annexe d'un travail administratif. Il faut ajouter que ces connaissances sont complétées par des enquêtes qui sont en fait des monographies d'un secteur ou d'un type de travailleur. Par exemple la publication d'une enquête de l'Office du Travail sur les travailleurs à domicile dans l'industrie de la chaussure, en 1914⁹.

C/ Une source clé : les syndicats patronaux et ouvriers

Le mode de collecte de l'information et les références utilisées symbolise assez bien le rôle et la place du ministère dans le paysage des institutions étatiques. La rubrique placée en premier dans les publications est appelée : « *Revue du travail* ». Elle repose sur des questionnaires mensuels « *sur l'état du travail et le chômage professionnel* » envoyés aux syndicats ouvriers qui les retournent chaque mois à l'Office du travail. L'Office demande : le nombre de syndiqués, le nombre d'adhérents chômeurs involontaires et les heures de travail par syndiqués. Par ailleurs, des questions « qualitatives » sont posées : « *est-ce que l'ouvrage de ce mois-ci a été plus abondant, équivalent ou moins abondant que le mois dernier ?* », ou encore : « *estimez-vous la situation du travail satisfaisante pour l'époque ?* ». Ces questions informent sur l'intensité de l'activité économique ou sur les conditions de travail.

A partir de ces réponses, l'Office du travail calcule un nombre de syndicats et le total des effectifs qui y correspond, le nombre de leurs chômeurs puis une moyenne de chômeurs en rapportant ces chômeurs aux effectifs totaux. Ces chiffres sont ensuite comparés au niveau national avec ceux du mois et de l'année précédents. Puis ces calculs sont déclinés industrie par industrie en ajoutant la réponse à ce que l'on pourrait nommer l'enquête d'opinion auprès des syndicats. A la fin du bulletin, ces chiffres issus des déclarations des syndicats sont reclassés par départements dans la rubrique « *Renseignements divers* ». Dans cette rubrique des appréciations qualitatives sur l'activité et son intensité côtoient des chiffres sur les durées du travail ou sur les salaires. On voit que les statistiques ne sont pas autonomes puisqu'elles sont mélangées et alternées avec des appréciations qui peuvent assez souvent se substituer.

L'utilisation des syndicats comme moyen de collecter de l'information révèle ainsi une part importante du rôle du ministère et de ses limites. Celui-ci est encore un lieu de production de connaissances et a peu de moyen pour jouer un rôle d'arbitre entre les classes sociales et leurs représentants. Il tente avant tout d'impliquer et de faire participer les syndicats à son activité. Autrement dit, comme l'indique Topalov, non seulement ce type de production renvoie à une réalité locale de travail et d'intervention sur la question du chômage, mais elle est aussi un moyen d'établir et de garder le lien entre l'administration et les syndicats¹⁰. Il s'agit comme l'indique Jacques Le Goff, de faire participer les syndicats

⁸ *Bulletin du ministère du Travail*, janvier 1914, p. 185.

⁹ *Bulletin du ministère du Travail*, janvier 1914, p. 182.

¹⁰ Christian Topalov, *Naissance du chômeur (1880-1910)*, Albin Michel, collection L'évolution de l'humanité, 1994, p. 306.

ouvriers et patronaux au fonctionnement étatique¹¹. Surtout, les moyens d'interventions du ministère restant faibles, l'espace de régulation des rapports au et de travail se construisent d'abord au niveau local. D'où une présentation localisée de ces chiffres.

II- Les développements chaotiques des statistiques du travail (1914-1945)

Ce schéma évolue pendant et après la guerre. La production statistique tend alors à s'homogénéiser, s'intensifier et s'autonomiser mais reste cependant relativement pauvre en matière d'innovation conceptuelle.

A/ Une internalisation relative des sources statistiques au sein des administrations de l'État et notamment du ministère du Travail

1) L'usage systématique des sources administratives

Au sortir de la guerre, le type de données et les modes de collectes connaissent des évolutions sensibles.

La première évolution est le renforcement d'une production de données issues de l'activité administrative au détriment d'une information collectée auprès des syndicats. Ainsi la rubrique « *Revue du travail* » disparaît et avec elle les questionnaires envoyés aux syndicats ouvriers. C'est la même chose pour les informations fondées sur des informations collectées auprès des syndicats patronaux et des conseils de prud'hommes qui étaient publiées dans la rubrique « *Renseignements divers* ». Excepté sur les salaires où les conseils de prud'hommes continuent de collecter les données, les statistiques publiées reposent principalement soit sur les travaux effectués par les agents du ministère, soit sur des séries élaborées par d'autres institutions étatiques que sont les ministères des Finances, de l'Agriculture, des Travaux publics et la SGF qui, tout en étant rattachée au ministère, garde une autonomie importante. Il y a donc une internalisation de la collecte des données utilisées pour fabriquer des statistiques au sein de l'appareil étatique.

Côté sources administratives du ministère du Travail, la publication des statistiques des grèves déclarées se poursuit ainsi que celle des conventions collectives enregistrées (loi du 25 mars 1919). Par ailleurs, des statistiques plus générales sur le recours à la conciliation et l'arbitrage du ministère sont publiées ainsi que les statistiques de la main d'œuvre étrangère établies par le service en charge des étrangers. On publie aussi des statistiques sur les résultats obtenus par les offices de placement et sur les fonds de chômage, des rapports sur l'application des lois réglementant le travail des femmes et des enfants ou sur les subventions accordées aux bureaux publics de placement, des tableaux établis à partir des bordereaux de salaires¹². Cette internalisation des productions statistiques va de pair avec une recomposition du rôle du ministère du Travail à la fin de la guerre. Dans le domaine du travail puis dans celui des assurances sociales, celui-ci tente de jouer un rôle pour encadrer l'économie. Même si ce programme se solde par de nombreux échecs comme le souligne le directeur du travail

¹¹ J. Le Goff, « Syndicats-État (1890-1914) : un couple d'avenir », p. 435-448, sous la direction de Alain Chatriot, Odile Join-Lambert et Vincent Viet, *Les politiques du Travail (1906-2006). Acteurs, institutions, réseaux*, PUR, 2006.

¹² Ces bordereaux sont des annexes aux marchés passés dans le cadre des décrets de 1899 qui réglementent les marchés publics passés par l'État ou les collectivités. Ces services doivent dans le cahier des charges de ces marchés joindre un bordereau précisant les conditions de salaire en vigueur dans la profession et le secteur employé. Ils relèvent les « salaires courants » des professions concernés par ces marchés, dans un département ou une localité.

de l'époque¹³, il n'en reste pas moins que dans certains domaines, comme la gestion de la main d'œuvre on assiste à une déterritorialisation des politiques voire à une étatisation de ces politiques¹⁴. Ceci va de pair avec l'ambition pour le ministère de mesurer son activité.

Les séries « administratives », souvent appelées des « états », entamées avant la guerre se poursuivent et sont complétées par de nouveaux chiffres en fonction des dispositifs législatifs. Ainsi se développe une statistique autour des assurances sociales à partir de 1928. Cependant, il faut constater que ces données administratives servent avant tout à mesurer une activité de contrôle ou de gestion. Les agents du ministère n'établissent pas obligatoirement de liens entre les données et elles ne sont pas toujours utilisées pour observer des faits sociaux. Par exemple, les inspecteurs du travail dans le cadre de la loi sur les assurances sociales doivent être reçus par les employeurs pour « vérifier [...] l'affiliation de leur personnel aux Assurances Sociales, le montant des salaires payés par eux et l'application régulière des dispositions concernant le versement des cotisations prévues¹⁵ ». Or, les montants des salaires ne furent jamais utilisés pour produire une statistique des salaires pourtant si difficile à obtenir par ailleurs.

2) Le développement du rôle d'informateur des Inspecteurs du travail

Cependant, le processus d'internalisation est aussi renforcé par des enquêtes menées par les inspecteurs du travail. Ces enquêtes peuvent être fondées à partir d'observations qualitatives, comme celle sur « l'utilisation des loisirs créés par la journée de 8h » ou plus sûrement sur des remontées chiffrées. C'est le cas de l'enquête sur l'activité des établissements industriels et commerciaux commencée pendant la guerre (1915) et qui se poursuit jusqu'au début des années 1920. Pour cette enquête, les inspecteurs doivent compter par groupe professionnel le nombre d'établissements sur lesquels des renseignements avaient été établis avant la mobilisation puis le nombre d'établissements fonctionnant pendant et après la guerre. Ceci permet de produire deux tableaux sur les variations d'établissements fonctionnant et le nombre d'ouvriers occupés dans ces établissements par rapport à 1914.

On peut ainsi constater que, si le rôle de l'Office du Travail en termes de production de connaissances décline dans l'entre-deux guerres, par contre il est de plus en plus fait appel aux inspecteurs du travail. Ce rôle d'informateur et de producteur de connaissance se poursuit largement après guerre. Un tour d'horizon des circulaires aux inspecteurs du travail démontre ce nouvel aspect de leur fonction. Pendant la guerre, la mobilisation des personnels administratifs diminue les forces de l'inspection. De plus, les contrôleurs du ministère de l'Armement jouent un rôle dans l'application des lois réglementant le travail. Par contre, il est demandé à l'Inspection de remplir un rôle d'enquêteur : ceci se traduit, dès 1915, par des enquêtes sur l'activité économique des établissements. Ces enquêtes sur l'état des établissements et sur le nombre d'ouvriers qu'ils emploient se poursuivent jusqu'en 1923. Elles permettent d'évaluer la reprise de l'économie et surtout de l'emploi après la guerre. Puis les enquêtes se diversifient : sur les salaires et le coût de la vie (1920), sur les retraites (1923), sur l'usage de la main d'œuvre coloniale (1926), sur le logement ouvrier (1930) puis, dans la première moitié des années 1930, sur les allocations familiales, et dans la seconde sur l'application des nouvelles lois sociales.

¹³ Charles Picquenard, William Oualid, *Salaires et tarifs : conventions collectives et grèves, la politique du ministère de l'Armement et du ministère du Travail*, Fondation Carnegie, 1928.

¹⁴ Vincent Viet, « La politique de la main d'œuvre : un domaine d'action atypique du ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale (1914-1950) ? », p. 181-202, sous la direction de Alain Chatriot, Odile Join-Lambert et Vincent Viet, *Les politiques du Travail (1906-2006). Acteurs, institutions, réseaux*, PUR, 2006.

¹⁵ Article 65, paragraphe 2, loi du 5 avril 1928.

Les inspecteurs du travail possèdent donc un double rôle : d'un côté vérifier l'application des lois réglementant le travail et l'hygiène sociale, de l'autre fournir des informations non seulement sur leur activité mais aussi sur des problèmes ou faits sociaux. Ceci peut amener à des contradictions sur la distinction entre ces différentes fonctions. Les archives sur les salaires, au moins au début des années 1920, s'en font l'écho. Refusant de mélanger contrôle et information, certains inspecteurs se déclarent incompétents à demander aux chefs d'établissements et donc à fournir des données sur les salaires. Ainsi, une note de la direction du travail en avril 1927¹⁶ sur une hypothétique baisse des salaires depuis le début de l'année exprime cela. L'auteur de la note constate l'impossibilité de vérifier systématiquement ces baisses par l'intermédiaire des inspecteurs. En dehors des procédures réglementaires, ceux-ci n'ont « *pas le pouvoir d'exiger des employeurs des indications sur les salaires payés, notamment la communication des livres de paie* ». De même, lors de l'enquête industrielle de 1931, le patronat refuse que les questionnaires passent par l'intermédiaire des inspecteurs du travail, qui se chargent de l'envoi aux entreprises puis du retour de ces questionnaires à la SGF, et négocie le droit pour les entreprises de renvoyer directement les réponses au Quai d'Orsay, siège de la SGF.

3) *L'échec relatif d'un développement de statistiques économiques*

Le second type d'évolutions concerne les objets sociaux mis en statistiques. Il y a un déplacement relatif vers des statistiques plus économiques : indices du coût de la vie, taux de salaires et des indices généraux sur l'économie française. A travers ces sujets, on voit que le ministère essaye de capter des thématiques clés au sortir de la guerre mais aussi de se positionner comme un acteur référant dans le domaine économique. Par exemple le ministère publie en 1926 une série de monographies sur l'adaptation des entreprises à la journée de 8 heures. Pour chaque établissement, est publié un coefficient de rendement à partir d'un indicateur de production (par exemple le volume de produits finis) sur le nombre d'heures effectuées par ouvrier. Ceci permet de comparer le rendement avant puis après le passage aux 8 heures.

Plusieurs acteurs tentent alors de faire jouer un rôle au ministère dans les relations sociales et dans l'activité économique. Dans un ouvrage publié en 1928, Charles Picquenard, directeur du travail, inscrit l'action du ministère dans les pas du ministère de l'Armement dirigé par Albert Thomas. L'idée est de permettre au ministère de jouer un rôle d'arbitre entre les intérêts patronaux et ouvriers en lui fournissant des moyens réglementaires et financiers. Le ministère s'appuie alors sur des dispositifs juridiques, par exemple les décrets de 1899, pour encadrer les conflits sociaux portant principalement sur les salaires. Au lendemain de la guerre, son activité est conséquente : loi sur la journée de 8h, loi sur les conventions collectives, mise en place des commissions du coût de la vie. Toutefois, il faut aussi constater l'échec relatif de ces tentatives, échec souligné notamment par Charles Picquenard qui constate que les patrons ont repris leur liberté au début des années 1920. De même l'autonomie du CNE face au ministère, le départ des personnalités les plus scientifiques du ministère vers le BIT¹⁷, ou encore l'affaiblissement des moyens de l'Office du Travail, traduisent les difficultés qu'il rencontre à partir de 1925. Du côté des statistiques, ceci se traduit par l'impossibilité d'organiser l'enquête sur les salaires et la production en 1926, par

¹⁶ CARAN, archives du ministère du Travail, F 22 296. Il n'y a pas de mention d'auteur de cette note, mais on peut penser qu'elle a été rédigée par Charles Picquenard, directeur du travail, puisque celui-ci rédige régulièrement des notes sur les salaires.

¹⁷ Isabelle Lespinet, « *Le vivier du ministère du Travail à l'œuvre à l'OIT 1919-1930* », in Alain Chatriot, Odile Join-Lambert et Vincent Viet dir, *Les politiques du Travail (1906-2006). Acteurs, institutions, réseaux*, PUR, 2006, p. 251-258.

les difficultés de la commission centrale d'études du coût de la vie sous la responsabilité directe du ministère pour encadrer la production d'indices nationaux ou encore l'échec de la construction d'une statistique des salaires par les sources administratives¹⁸.

Ces hésitations et ces échecs dans la constitution d'une expertise statistique montre que le rapport entre développement de l'État et statistique n'est pas linéaire et que les statisticiens restent peu constitués et peu capables d'imposer leur savoir dans les administrations.

B/ Un processus important de rationalisation des exploitations et de la mise en forme des statistiques

1) Un rapport ambivalent des fonctionnaires du ministère aux statistiques

Le rapport aux statistiques des représentants du ministère est ambivalent. D'un côté, Charles Picquenard, héritier d'Arthur Fontaine (Polytechnicien) milite pour une meilleure formation de ses agents et une meilleure production de statistiques à l'intérieur du ministère. Une épreuve d'économie politique portant sur « *des notions élémentaires de statistiques économiques et sociales (sources, objet et principes)*¹⁹ » est ajoutée au concours de rédacteur en 1921.

Cependant, ces statistiques dépendaient en grande partie des aléas de la gestion administrative et de la bonne coopération des acteurs locaux : préfets, inspecteurs du travail et ingénieurs des mines. Si la SGF reste attachée au ministère, elle n'en est pas moins relativement indépendante dans les priorités qu'elle se fixe²⁰. Par ailleurs, ses représentants ne cessent de réclamer plus d'autonomie à l'égard des directions ministérielles et leur rattachement à la Présidence du conseil. Ainsi, le ministère ne bénéficie pas réellement d'un service de statistiques ni même d'une expertise propre. Les statistiques sont réalisées par les personnels des différents bureaux, comme on le constate dans les annuaires du ministère qui énumèrent les tâches des différents bureaux de la Direction des Relations du Travail (DRT). Chaque bureau établit des statistiques concernant son secteur ou son activité. Cette décentralisation de la collecte et de la production, auquel il faut ajouter la SGF pour les salaires et les indices de prix, perdurent jusqu'à la Libération avec la création d'une division statistique. Cependant, il faut noter qu'en 1929, un cinquième bureau, intitulé Office du travail, remplace le premier bureau – désormais nommé « *Chômage et Placement* ». Ce cinquième bureau est censé s'occuper de « *l'information et des statistiques relatives au marché du travail et au chômage, aux grèves, aux mouvements syndicaux, à la condition des travailleurs, et aux statistiques des coopératives*²¹ ». Autrement dit une forme institutionnelle de centralisation d'une partie des statistiques semble se mettre en place. En fait, ce bureau paraît exclusivement chargé de rédiger le Bulletin du ministère et de mettre en forme les statistiques établis par les autres bureaux²². Constatons enfin que la formation initiale des agents est exclusivement une formation juridique (Baccalauréat ou Licence de droit) ou

¹⁸ Etienne Penissat et Béatrice Touchelay, « *Histoire et construction des statistiques des salaires (1914-1952) : une lente institutionnalisation de la fonction statistique au sein du ministère du Travail* », p. 89-102, in Alain Chatriot, Odile Join-Lambert et Vincent Viet dir, *Les politiques du Travail (1906-2006). Acteurs, institutions, réseaux*, PUR, 2006.

¹⁹ *Annuaire du ministère du Travail*, 1922.

²⁰ Il faut d'ailleurs indiquer qu'en 1922, il n'y a aucun représentant du ministère au sein du conseil de la SGF. En effet, Arthur Fontaine, qui y siège et qui reste proche du ministère, est désormais au BIT.

²¹ *Annuaire du ministère du Travail*, 1929.

²² Ceci est confirmé par le chef de la division des statistiques du ministère en 1950, cf. André Aboughanem, « L'organisation et le développement des statistiques sociales en France », *Revue française du Travail*, n° 7-8-9, juillet-septembre 1951, p. 406-436.

littéraire. Au sein du ministère, il y a très peu de profils de scientifiques, d'économistes ou de statisticiens. Ceci n'est pas spécifique au ministère du Travail, et se retrouve dans les autres ministères. On comprend alors que la production statistique soit d'abord une production sur l'activité administrative (enregistrement, visites) avant d'être des séries sur des phénomènes sociaux.

Malgré tout, le processus d'autonomisation²³ et de rationalisation se poursuit jusqu'aux années 1930. Dans les formes cela se traduit par le développement de l'usage du tableau qui devient presque systématique dans les publications. C'est le cas pour les chiffres concernant les chômeurs placés ou secourus ou encore pour le nombre de grèves.

De même, les chiffres sont de plus en plus présentés et commentés de façon isolée c'est-à-dire non intégrés à des observations qualitatives. Le « rubricage » témoigne aussi de ce processus : alors que plusieurs rubriques traitaient régulièrement des salaires, à partir de 1926, ces informations sont regroupées dans une rubrique annuelle. De plus, on écarte les statistiques les moins codifiées pour ne garder que les plus « fiables ». Ce processus est aussi à l'œuvre pour les statistiques du chômage, puisqu'une rubrique unique « *statistiques du marché du travail* » est publiée de façon hebdomadaire et trimestrielle. Ceci a pour effet de concentrer et de synthétiser l'information auparavant éparpillée. Cela permet aussi de comparer les résultats selon plusieurs sources.

Cette stabilisation des formes – tableaux – et des rubriques – conventions collectives, grèves, salaires, chômage, accidents du travail, coût de la vie, travail dans les mines, allocations et indices économiques – se poursuit jusqu'à la fin des années 1930.

C/ Le cas des statistiques du chômage et du marché du travail : vers une rationalisation des chiffres et une nationalisation des représentations

1) Homogénéisation et rationalisation des publications et des exploitations

Le premier exemple est celui du chômage. Comme nous l'avons indiqué, au cours de la première Guerre Mondiale, les chiffres du chômage passent de données récoltées auprès des syndicats à des données remontées par les fonds de chômage (1915) : ce sont les chômeurs secourus. Autrement dit, un passage s'opère d'une source externe à une source liée à des subventions de l'Etat. Cette statistique est conservée après la guerre. En décembre 1920 par exemple, un tableau concernant les chômeurs secourus à Paris est publié : outre le nombre de chômeurs par semaine, on trouve aussi le montant des dépenses, des subventions de l'Etat et le pourcentage de la subvention par rapport à la dépense totale. Un autre tableau classe ces chômeurs en fonction de leur groupe professionnel et de leur sexe. Cette statistique est complétée à partir de 1920 par « *les résultats obtenus par les offices publics de placement* ». Ces chiffres sont présentés en fonction des départements et par groupes professionnels. Vers la fin des années 1920, non seulement les statistiques du chômage ne sont plus présentées avec la part des subventions de l'Etat, qui est publiée à part, mais surtout un regroupement s'opère dans la publication sous la rubrique « *Marché du travail* », puis « *Le chômage en France* » puis « *Le chômage et le marché du travail* ». On constate d'abord que ces chiffres²⁴, aussi bien pour les chômeurs secourus que pour les chômeurs inscrits dans les offices, ne sont

²³ Autonomisation au sens d'une statistique pour elle-même, distinguée d'analyses qualitatives et d'ambition d'évaluation de l'activité administrative, et par elle-même, en vérifiant les mesures par d'autres mesures ou séries statistiques.

²⁴ *Bulletin du ministère du Travail* de 1932 (octobre-décembre) et 1933 (janvier-mars et avril-juin).

plus donnés par départements mais simplement agrégés au niveau national par mois et par année. Le niveau et donc la pertinence du local sont ainsi gommés²⁵. Cette pertinence demeure cependant puisque l'enquête d'une inspectrice du Travail²⁶ revient sur ces différences, au moins pour les chômeurs secourus dont le nombre dépend largement de la présence, inégale selon les régions et les départements, de fonds de chômage. Comme le constate Salais, « *les statistiques des chômeurs sont d'abord le produit du travail social qui s'effectue par les administrations et les caisses de secours*²⁷ ». Jusqu'à la fin des années 30, ces deux informations (nombre de fonds en activité et nombre de chômeurs secourus) sont donnés séparément. En 1938, un tableau rapproche les deux informations en indiquant le « *Pourcentage de chômeurs secourus par rapport à la population couverte par les fonds de chômage en activité* ». Population qui est déduite des chiffres du recensement.

Ainsi la manière dont on donne à voir ces statistiques s'est transformée : d'informations qui n'avait de sens que localement, les statistiques permettent désormais de rapporter des grandeurs à une échelle nationale et de comparer les départements ou les localités entre eux. Ceci rejoint le processus de déterritorialisation et d'homogénéisation des catégories permettant de « mettre en forme le pays » au cours des années 1930.

Un second constat est celui de la comparaison entre les sources. Dans un article de 1932 et 1933, le nombre de chômeurs secourus et le nombre de chômeurs inscrits dans les bureaux de placement sont comparés aux chiffres du recensement. Ceci a pour principal effet de montrer que les statistiques des chômeurs secourus et inscrits dans les bureaux de placement ne représentent respectivement que 11% et 27%²⁸ des chômeurs « réels »²⁹. Cette démarche, tout en montrant le caractère partielle de ces chiffres, renforce pour autant la preuve d'une volonté de scientificité autour de ces chiffres. En effet, elle permet une comparaison des séries entre elles. Ceci débouche sur une évaluation de la qualité de chacune d'elle et sur des interprétations du sens à donner à chacune des séries. De même, ces comparaisons permettent de retenir les points faibles et les points forts de chaque série. La statistique des chômeurs secourus informe essentiellement sur les crises puisque les fonds de chômage qui sous-tendent sa mesure ne se mettent en place que lors des poussées de chômage. A l'inverse celle des placements qui repose sur l'inscription des chômeurs dans les Offices de placement (obligatoire dans les villes de plus de 10 000 habitants) est un bon indicateur des évolutions conjoncturelles, hors période de crises, du nombre de chômeurs.

2) L'enquête mensuelle : un pas vers une statistique de l'emploi

Par ailleurs, si comme on l'a dit auparavant les sources et les catégories évoluent peu, il faut quand même revenir sur une évolution majeure dans les enquêtes statistiques : la création en janvier 1931 d'une « *statistique mensuelle* » des effectifs établie par les inspecteurs du travail et les ingénieurs des mines. Celle-ci repose sur une enquête auprès des établissements occupant plus de 100 personnes. Elle donne les effectifs du mois de l'année

²⁵ En 1938, la rubrique sur « *Le chômage et le marché du travail en France au mois de mars 1938* » commence d'ailleurs par « *dans les numéros précédents du Bulletin du ministère du Travail, ont été publiées depuis leur origine, différentes statistiques sur le chômage et le marché du travail, à savoir : celles des institutions d'assistance aux chômeurs, celles des services publics de placement et celles provenant des enquêtes mensuelle des Inspecteurs du Travail et des Ingénieurs des Mines...* ». Autrement dit, les statistiques établies à partir des données syndicales ne sont plus mentionnées et ne semble pas avoir existées.

²⁶ Gabrielle Letellier, *Enquête sur le chômage en France 1930-1936*, Librairie du recueil Sirey, 1938.

²⁷ B. Reynaud, N. Baverez et R. Salais, *L'invention du chômage : histoire et transformations d'une catégorie en France des années 1890 aux années 1980*, PUF, 1986.

²⁸ Ce dernier chiffre est calculé pour la Seine.

²⁹ Bulletin du ministère du Travail, octobre-décembre 1932, p. 377-385, janvier-mars 1933, p. 1-9, avril-juin 1933, p. 111-113, juillet-septembre 1933, p. 213-227.

enquêtée et du même mois l'année précédente ainsi que le nombre d'heures de travail pratiquées, ce qui permet de mesurer le chômage partiel. Le taux de réponse est de 43,5% pour l'ensemble des établissements. Enfin, elle couvre les secteurs pris en charge par l'inspection et les ingénieurs des mines et exclut donc la pêche, l'agriculture, les chemins de fer, les services publics et militaires, les professions libérales et les domestiques. Comme l'indique le bulletin, si l'enquête ne peut servir à déduire un chômage complet – toutes les catégories professionnelles et tous les mouvements de main d'œuvre ne sont pas pris en compte – on peut parler « *des statistiques de l'emploiement* ». Pour les auteurs cette première statistique de l'emploi est directement corrélée à l'activité économique : [ces statistiques] « *permettent de mesurer, non pas le chômage, mais la diminution de l'activité des établissements enquêtés, dans la mesure où cette diminution est fonction de la diminution des effectifs*³⁰ ».

Là encore, il est intéressant de noter que les statistiques obtenues sont d'abord présentées à un niveau national (variation des effectifs pour chaque mois) puis par catégories professionnelles. Excepté un tableau par circonscriptions territoriales des inspecteurs en 1933, aucune indication n'est donnée à un niveau infra national. De plus, les statistiques présentées ne sont jamais en niveau – effectifs pour le mois t – mais toujours en variation. On cherche donc à mesurer des évolutions, des crises et des fluctuations avant d'avoir des valeurs absolues. Ceci dénote une appréhension plus conjoncturelle que structurelle de l'activité.

Le contexte d'émergence de cette enquête est intéressant à observer. Elle fait suite à une première circulaire en direction des inspecteurs du travail le 17 novembre 1930. Cette circulaire, à laquelle sont annexés plusieurs tableaux sur les chômeurs secourus, les demandes d'emploi, les prix de gros (SGF) et la production industrielle (SGF), demande aux inspecteurs d'être attentifs à l'évolution du chômage et de l'activité économique dans leur circonscription. Cette demande d'observation s'appuie sur une critique des statistiques existantes qui seraient « *imparfaites* ». Elle s'accompagne d'une recommandation sur la limitation du recours à la main d'œuvre étrangère ainsi qu'à une demande d'information sur la nécessité de « *provoquer l'institution de fonds de chômage* » dans certaines localités. En effet, le ministère constate dans ses statistiques un développement de ces fonds. Une nouvelle circulaire est alors envoyée le 30 décembre 1930 aux inspecteurs et ingénieurs des mines. S'appuyant à la fois sur une augmentation constatée du nombre de chômeurs secourus et sur l'absence de statistique sur le chômage partiel, « *forme [qui] se développe et [qui] est même recommandée aux administrations et aux organisations patronales* », la circulaire demande aux inspecteurs de recueillir auprès des chefs d'établissements des informations sur leurs « *effectifs et sur les heures de marche* » au premier jour ouvrable de chaque mois. Il est recommandé aussi de confronter les chiffres à ceux des mois de l'année précédente pour éviter les variations saisonnières. On voit ainsi une première tentative de neutraliser des effets de contexte, peu pris en compte dans les autres séries. Enfin un bref argumentaire à donner aux chefs d'établissement est indiqué : il repose sur la nécessité pour le gouvernement dans un contexte de ralentissement économique d'avoir ces informations.

On voit ainsi que la constitution de cette enquête est d'abord justifiée par le contexte économique et surtout l'absence de statistique fiable. En effet, elle est mise en place alors que les premiers effets de la crise de 1929 se font sentir. Surtout, il est intéressant de voir que le constat opéré d'une dégradation de l'activité repose aussi largement sur ces statistiques « *imparfaites* ». Il y a donc un effet cumulatif : l'existence de statistiques implique une critique des sources et de ses limites et appelle une nouvelle production de chiffres.

Cette enquête s'inscrit d'ailleurs dans une période particulière en ce qui concerne le champ de la statistique. Elle est d'abord mise en place sous le ministre Adolphe Landry, dont on sait qu'il a milité à la fin des années 20 pour le renforcement des moyens statistiques du

³⁰ Bulletin du ministère du Travail, janvier-mars 1933.

ministère et qui est par ailleurs membre de la société Statistique de Paris, dont il fut président en 1936. De plus, une polémique sur les chiffres du chômage se développe durant cette période. Polémique dont se fait l'écho Léon Blum, le 9 février 1931, en interpellant le gouvernement sur la réalité des chiffres. De même, comme nous l'avons constaté, l'enquête couronne le point d'appui que représentent les inspecteurs concernant la production de statistiques. La circulaire du 30 décembre 1930 rappelle d'ailleurs le rôle des enquêteurs dans la remontée de données sur les effectifs dans des périodes ponctuelles de crise (1918-1922 et 1926). Ces inspecteurs ont reçu de nouvelles consignes méthodologiques concernant les statistiques établies par les commissions d'études du coût de la vie³¹ et ils sont appelés à participer à l'enquête sur la production industrielle annexée au dernier moment au recensement de 1931³².

L'évolution de l'usage de cette enquête dans les années 1930 et au-delà est représentative de ces avancées. Créée essentiellement pour mesurer le chômage partiel, cette enquête est aussi utilisée pour mesurer l'évolution du temps de travail des établissements autour de 1936.

On constate au final, à des degrés divers certes, une déconnexion des statistiques du chômage à la fois de leur niveau local mais aussi des institutions qui en sont la source. Ce travail d'abstraction repose non seulement sur un travail statistique plus développé mais aussi sur des formes de présentation et d'analyse qui tendent à isoler les statistiques, à les prendre pour elles-mêmes en confrontant des indices à d'autres indices. D'une perspective locale et hétéronome, les statistiques du chômage s'affirment dans l'entre-deux guerres comme des réalités nationales voire internationales que l'on peut relier à d'autres séries statistiques économiques.

Ces évolutions sont interrompues par la guerre puis par l'Occupation. Les statistiques du travail sont absorbées par les rouages de la collaboration d'Etat. Leur élaboration bénéficie alors de moyens humains, budgétaires et réglementaires sans précédent qui conduisent à un changement d'échelle radical. Les modes de collecte (technique du peignage par entreprise pour le Service du travail obligatoire – STO- par exemple) et de traitement (mécanographie, décentralisation des services collecteurs) de l'information incitent à parler d'inflation statistique et de boulimie de données provenant des administrations héritées de l'avant guerre (ministère secrétariat d'Etat au Travail réuni avec celui de la Production industrielle, puis qui s'en distingue) ou créés par le régime (commissariat au STO). Les statistiques ne sont plus seulement informatives. Elles peuvent être mises au service de pratiques liberticides et ne sont pas largement diffusées. La période de Vichy constitue ainsi une rupture incontestable. Le changement d'échelle de la statistique publique qu'elle provoque est conservé à la Libération.

En mars 1944, les auteurs du programme du Conseil National de la Résistance, qui est le texte le plus consensuel de la France contemporaine, s'engagent à reconstituer une démocratie économique et sociale sur de nouvelles bases. Ils invitent à s'appuyer sur de nouveaux outils pour éclairer l'action et par conséquent, à reconstruire avec des statistiques. Le consensus demeure et il survit à la rupture de mai 1947 (fin du tripartisme provoqué par le renvoi des ministres communistes par le gouvernement Ramadier). Peu de directions ministérielles symbolisent autant ce consensus que le ministère du Travail et de la Sécurité sociale. Il se dote d'un service de statistiques dont la caution scientifique est fournie par le nouvel Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) créé en 1946. Ses enquêtes se développent et s'affinent. Leurs résultats et les informations quantitatives qu'il produit ou qu'il centralise sont diffusés dans la nouvelle *Revue française du Travail*.

³¹ Circulaire du Sous-Secrétariat d'Etat de l'Économie nationale du 22 avril 1930 relative à la réforme des méthodes de travail des commissions du coût de la vie.

³² Circulaire du 3 août 1931 recensement de 1931, projet d'enquête industrielle.

III. La nouvelle donne de la Reconstruction

Après la Libération, les autorités politiques, Paul Bacon, ministre du Travail (MRP) en particulier, réclament des données quantifiées³³. L'encadrement de l'activité économique et sociale, la réglementation des salaires jusqu'en 1951, la mise en place de la planification économique (le premier Plan est lancé en janvier 1946) et la création de la Sécurité sociale qui confirme l'augmentation du poids du salaire indirect, exigent des connaissances précises.

Le ministère du Travail s'équipe d'un Service central de statistiques qui va développer les enquêtes sur l'activité de la main d'œuvre effectuées depuis les années 1930 et mettre au point l'enquête dite « ACEMO ». L'INSEE et le ministère coopèrent pour assurer la reconversion de l'ancien système de perception et de traitement des informations sur le travail et pour mettre en place une organisation plus efficace. Le chef du Service statistique du ministère du Travail est choisi dans ses cadres.

La création de la *Revue française du Travail* permet de présenter l'enquête et ses résultats par le détail, en soulignant ses imperfections et ses progrès. Comme le précise André Aboughanem, chef du Service statistique du ministère en 1951, « les systèmes de statistiques sont rationalisés en France plus rapidement qu'ailleurs » pour permettre à l'Etat d'accentuer ses interventions³⁴. Cette rationalisation apparaît dès la Libération.

A/ La reconstruction doit être chiffrée : un consensus

A la libération, l'impératif de la productivité exige une amélioration des connaissances des ressources disponibles. L'expérience de l'Occupation démontre l'efficacité des moyens mécanographiques pour établir des statistiques. Confronté à une forte demande de chiffres pour lutter contre la pénurie de main d'œuvre, le ministère du Travail innove doublement : en confiant à un service la charge de fournir des statistiques régulières et en créant la *Revue française du Travail* pour les diffuser.

1/ Un service « autonome » au ministère

L'implantation d'un service statistique au ministère est favorisée par la délimitation de son domaine d'intervention après la formation du ministère de la Santé publique et de la population en 1945. A partir de cette date, le ministère du Travail s'organise autour des deux pôles essentiels que constituent le travail et l'assurance sociale.

Le Service central de statistiques est chargé de toutes les informations statistiques, du développement des études en matière de main d'œuvre et de salaires, de la coordination des méthodes statistiques et de l'analyse des résultats des investigations couvertes par le ministère. Il est dirigé par des statisticiens professionnels et dispose d'un atelier de chiffrage et de perforation équipé en grosses machines. Le service mécanographique du ministère exploite ses enquêtes et consacre les deux tiers de son personnel à l'enquête ACEMO. Ces traits font du Service central de statistiques, devenu division en 1948³⁵, une exception dans les administrations centrales de la période³⁶. La structure résiste en outre aux

³³ Entretiens avec Raymond Lévy-Bruhl (1922-2008, inspecteur général honoraire de l'INSEE) en 2005, chef du service, devenu division, entre 1951 et 1961 : Paul Bacon est « un ministre qui s'intéresse à la statistique ».

³⁴ André Aboughanem, « L'organisation et le développement des statistiques sociales en France », *Revue française du travail*, n° 7-8-9, juillet août septembre 1951, p. 406-436.

³⁵ R. Lévy-Bruhl, « Souvenirs de la période 1945-1960 », dans Joëlle Affichard dir., *Pour une histoire de la statistique*, Tome 1/ *Contributions*, INSEE - Economica, 1987 réédition, p. 559-564.

³⁶ INSEE, « 50 ans d'INSEE ou la conquête du chiffre », INSEE 1996.

importantes restrictions budgétaires introduites à partir de la fin de 1946 puisque ses effectifs restent stables (32 agents) jusqu'aux années 1950³⁷.

Toute cette activité est présentée en détail par la Revue du ministère.

2/ La Revue française du Travail

A partir d'avril 1946, le ministère se dote d'un organe de diffusion qui lui est propre : la *Revue française du Travail*³⁸. La volonté d'afficher un consensus sur les questions du travail apparaît dans le comité consultatif de ce périodique qui réunit des personnalités de différents horizons³⁹. La place qu'elle accorde aux statistiques, la régularité de sa publication (mensuelle) pendant les quatre années qui suivent la Libération, la composition de son comité consultatif, qui témoigne de la diversité de la demande, en font un pivot du consensus autour de la nécessité de développer et de diffuser l'information sociale. La *Revue française du Travail* fait connaître les orientations du ministère. Elle présente des articles sur l'activité sociale en France et à l'étranger. Elle diffuse les statistiques disponibles sur le travail et la main d'œuvre et sur la Sécurité sociale.

Toutefois, cette ambitieuse publication⁴⁰ résiste mal aux restrictions budgétaires des « commissions de la hache et de la guillotine » des années 1950⁴¹. Elle devient l'une des rares revues disposant d'abonnés mais ne publiant plus que de façon épisodique. En attendant, elle témoigne de la double volonté de diffuser les connaissances statistiques et de favoriser la transparence des méthodes. Par les détails qu'elle fournit et par leur caractère systématique, la *Revue française du Travail* permet de suivre pas à pas les premiers temps de l'enquête ACEMO.

B/ Une enquête fétiche : l'enquête ACEMO

³⁷ R. Lévy-Bruhl, « Souvenirs ... », dans J. Affichard, *op. cit.* : « Cette période fut dure sur le plan budgétaire. Entre 1946 et 1950, les commissions administratives ou parlementaires, appelées commissions de la hache ou de la guillotine, eurent pour rôle de « sabrer » les dépenses et en particulier de diminuer le nombre de fonctionnaires », p. 560.

³⁸ Premier numéro de la *Revue française du travail* : 1^{er} avril 1946, 88 pages. Revue du ministère du Travail et de la Sécurité Sociale publiée par les Presses Universitaires de France. Voir aussi Jean-Pierre Le Crom, « Les années "fastes" de la Revue Française du Travail (1946-1948) », *Revue Française des Affaires Sociales*, n°4, octobre-décembre 2006, p. 25-43.

Rédaction et administration : ministère du Travail, Centre d'études et de statistiques (rue de Grenelle).

Secrétaire : Jacques Charrière, chef de la section française du Centre d'études et de statistiques.

³⁹ *Id.* Parmi les membres du comité consultatif se trouvent :

Le ministre du Travail et de la Sécurité sociale ; Charles Bettelheim, directeur du Centre d'études et de statistiques du ministère du Travail ; René Cassin, vice président du Conseil d'Etat ; Lucien Febvre, Professeur au Collège de France ; Benoît Frachon, secrétaire général de la CGTR ; Léon Jouhaux, secrétaire général de la CGT ; Pierre Laroque, directeur général de la Sécurité sociale ; Georges Lefevre, professeur honoraire à la faculté de Lettres de Paris ; Gaston Tessier, secrétaire général de la CFTC.

La *Revue française du travail*, n° 18, septembre 1947 témoigne de la constance de la composition du comité. On y trouve toujours parmi d'autre : C Bettelheim, R Cassin, B Frachon, P Laroque, G Tessier Le Comité consultatif de la *Revue* en janvier - février - mars 1948 compte toujours : R Cassin, B Frachon, L Jouhaux, devenu secrétaire général de la CGT-FO, P Laroque, G Tessier, secrétaire général de la CFTC...

⁴⁰ *Ibidem.* Présentation : « Chaque mois dans la *Revue* des militants syndicalistes, des hauts fonctionnaires, des personnalités politiques, des chefs d'industrie, des universitaires aborderont les grands problèmes sociaux français et étrangers. La *Revue* s'efforcera d'apporter le maximum de renseignements pratiques et complètera l'examen théorique des problèmes par des chroniques permanentes, des informations, [...] des séries statistiques [...]. Elle deviendra ainsi un organe de liaison entre tous ceux qui estiment indispensable un nouvel examen des problèmes sociaux dont la guerre et ses conséquences ont rendu la solution de plus en plus urgente. »

⁴¹ R Lévy-Bruhl, « Souvenirs ... », dans J. Affichard, Tome 1/ Contribution, *op. cit.* : « Cette période fut dure sur le plan budgétaire. Entre 1946 et 1950, les commissions administratives ou parlementaires, appelées

Au lendemain de la guerre, les objectifs de l'enquête sont particulièrement ambitieux puisque la main d'œuvre n'est pas stabilisée et qu'une grande partie des usines est à reconstruire. En dépit de ces difficultés, la mise en route est rapide. Dès 1950, l'échantillon est stabilisé et en 1951 les inspecteurs du travail sont déchargés de toute fonction d'enquête. Au moment précis où l'enquête acquiert les caractères d'une enquête statistique moderne, la *Revue française du Travail* qui la diffuse n'est plus publiée.

1/ Rodage

La nécessité de l'enquête n'est pas contestée. Elle doit compléter les données disponibles sur la répartition des actifs selon les groupes d'activités qui proviennent de l'enquête sur l'activité économique du ministère du Travail, des recensements qui et du commissariat au Plan. Comparé aux statistiques du ministère du Travail, le Plan surestime certains effectifs et utilise son propre tableau de répartition de la main d'œuvre suivant les divers activités professionnelles, alors que le ministère se base sur les groupes d'activité de la SGF de 1936. Ces différences entraînent des écarts importants qui sont accentués par le choix de bases distinctes. Tous ces points sont détaillés dans la *Revue française du Travail*.

L'enquête ACEMO est trimestrielle. Elle comporte un noyau permanent établi autour de trois questions (durée hebdomadaire du travail, effectifs inscrits et taux de salaires horaire des ouvriers payés au temps - heures supplémentaires et primes exclues), et une partie mobile avec des questions distinctes introduites chaque trimestre. Ce cadre est assez souple pour pouvoir prendre en compte les changements de la conjoncture ou de la législation. A partir de 1949, le questionnaire présente une fois par an des questions sur les gains horaires des ouvriers et sur les gains mensuels des autres catégories. Les thèmes retenus dans la partie mobile sont choisis en accord avec l'INSEE. Ils peuvent être « inspirés par le ministre », mais non pas imposés, car la position du Service de statistique à l'égard des deux directions du ministère du Travail garantit son indépendance⁴². Celle-ci est consolidée par la position statutaire du chef du Service qui est hiérarchiquement rattaché à l'INSEE, et non pas au ministre. Le Service est également autonome vis-à-vis de l'INSEE qui ne centralise pas les données. Cette autonomie lui permet de répondre à des « préoccupations statistiques de moyen terme » et de laisser au second plan les « préoccupations politiques du moment » lorsqu'il établit ses questionnaires.

Le questionnaire tient en une seule page recto verso et les questions sont extrêmement simples. De ce fait, l'exploitation de l'enquête et la diffusion des résultats prennent deux mois, puis sept semaines après 1951, ce qui est exceptionnel. L'enquête du 1^{er} avril est ainsi publiée début mai. Cette organisation permet à la fois de limiter les contentieux et d'effectuer des redressements rapides⁴³. Les vérifications sont effectuées dans l'atelier de chiffrage. Elles reposent sur la perspicacité de l'agent chargé de relever les invraisemblances et les irrégularités des réponses. Les rectifications demandées aux entreprises n'entraînent aucun contentieux.

L'enquête sert à établir des indices d'évolution des effectifs salariés par classe d'effectifs des établissements et par secteur d'activité. Les indices sont pondérés à l'aide de coefficients proportionnels aux effectifs de l'année de base arrêtée en 1946. L'enquête fournit aussi un indice de la durée hebdomadaire moyenne du travail (base 100 en 1938). Pour la connaissance des salaires, elle indique le taux de salaire horaire moyen par sexe et par niveau de qualification dans chaque secteur et dans chaque zone d'abattement des salaires sur une

« commissions de la hache », ou « de la guillotine », eurent pour rôle de « sabrer » les dépenses et en particulier de diminuer le nombre de fonctionnaires », p. 560.

⁴² Entretien avec R. Lévy-Bruhl.

⁴³ *Ibidem*. R. Lévy-Bruhl indique qu'il avait de bons contacts avec les chefs d'établissements concernés et avec les représentants patronaux du CNPF qu'il retrouvait souvent aux réunions sur la statistique à Luxembourg.

base 100 au 1^{er} janvier 1946. Elle permet en outre de suivre l'évolution des écarts entre les salaires masculins et féminins et selon les qualifications. Malgré les difficultés spécifiques concernant les définitions de la notion de salaire, de chômage ou de durée du travail, la régularité de l'enquête en fait tout l'intérêt. Ses résultats sont attendus.

2/ Une demande dynamique

L'enquête ACEMO diffusée par la *Revue française du Travail* à partir d'avril 1946 intéresse un large public. La commission de la main d'œuvre du commissariat général au Plan est l'un de ses premiers « clients » puisqu'elle souhaite définir « les conditions d'une reprise économique où l'utilisation à plein des richesses en hommes et en ressources naturelles permettent d'élever sensiblement le niveau de vie de la population »⁴⁴. La coopération entre le Service statistique du ministère et le Plan est confirmée par Jean Fourastié, président de la commission de la main d'œuvre du II^e et du III^e Plan, la cultive⁴⁵. Elle est prolongée par Jacques Delors, président de la commission sociale du Plan, qui s'intéresse à l'importance des salaires au rendement.

A partir de la formation de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA), les demandes d'informations sur les charges salariales viennent autant d'organismes officiels que des entreprises privées. Comme chef du Service de statistique du ministère, R. Lévy-Bruhl assiste à de nombreuses réunions à Luxembourg au cours desquelles les représentants des différents patronats nationaux et ceux des statisticiens cherchent à uniformiser et à améliorer les données disponibles. Ces réunions aboutissent à un questionnaire spécifique sur les salaires défini par la Haute Autorité pour les grosses entreprises.

L'équipe du Service des Etudes Economiques et Financières rattachée au Trésor (SEEF) compte également parmi les destinataires des résultats de l'enquête. Le SEEF parvient à orienter les questions annexes vers l'évaluation des répercussions des évolutions du SMIG. De nouvelles structures de recherches comme l'Institut des sciences sociales du travail par exemple, qui demande à R. Lévy-Bruhl de venir enseigner la statistique dans les années 1950, sont aussi des utilisatrices de ces résultats⁴⁶.

3/ Une réponse efficace ?

La présentation des résultats de l'enquête ACEMO se caractérise par sa précision. La présentation des questionnaires est systématiquement accompagnée d'explications et de justifications des choix opérés. Les attentes des enquêteurs et leurs difficultés sont soulignées. L'échantillon et ses changements sont aussi détaillés. La présentation de l'enquête est illustrée par de nombreux tableaux détaillant à la fois l'échantillon et les résultats. André Aboughanem, chef adjoint de la division statistique jusqu'en 1951, signe plusieurs articles pour compléter la présentation des résultats de cette enquête et préciser les progrès qui restent à accomplir⁴⁷.

⁴⁴ « Rapport de la commission de la main d'œuvre du commissariat général au Plan de modernisation et d'équipement », *Revue française du travail*, n° 10, janvier 1947, p. 33-53.

⁴⁵ Centre des Archives Economiques et Financières (CAEF) Savigny-le-Temple (77), H 1950 Direction générale de l'INSEE. Travaux de la commission de la main d'œuvre. Plan de modernisation et d'équipement, décembre 1955.

⁴⁶ Centre des Archives Contemporaines (CAC) Fontainebleau (77) 19760131 Institut des sciences sociales du travail. Question de l'enseignement et du programme, réunion du comité de direction du 10 octobre 1957.

⁴⁷ A. Aboughanem, « La masse des salaires distribués en 1947 », *Revue française du travail*, n° 10-11, octobre novembre 1948, p. 464-558 ; « Les statistiques du chômage en France », *Revue française du travail*, n°12, décembre 1948, p. 561-654.

Un changement important est introduit dans l'organisation des enquêtes en 1951. Jusqu'à cette date, l'intervention des inspecteurs du travail dans les enquêtes impose un biais puisqu'elle lie leur rendement à « l'autorité de l'inspecteur auprès de l'employeur ». A partir de 1951, à la faveur d'une « grève opportune », ces inspecteurs n'interviennent plus dans l'enquête⁴⁸. Ce changement favorise les relations entre les statisticiens et les chefs d'entreprises interrogés⁴⁹. Il correspond également à une amélioration de la fiabilité et de la représentativité de l'échantillon des entreprises qui sont désormais toutes sélectionnées dans le fichier des établissements de l'INSEE.

Au début de 1951, l'enquête concerne la totalité des établissements de plus de 50 salariés, 25 à 30 % des établissements de 20 à 50 salariés et une proportion inférieure à 5 % des établissements de 5 à 10 salariés. L'échantillon comporte alors entre 40 et 45 000 établissements et « le déchet observé concerne environ 30 % des questionnaires ». Ce rendement reste beaucoup plus élevé pour les établissements de plus de 50 salariés (90 à 95 %) que pour ceux de moins de 20 salariés (40 %). Les gros établissements sont donc sur représentés. L'absence d'obligation statistique défavorise la représentation des petites et moyennes entreprises.

A partir de 1952, l'échantillon de l'enquête ACEMO se stabilise autour de 29 000 établissements de plus de 10 salariés occupant environ 4 millions de personnes. Il inclut les houillères, la RATP, la SNCF, GDF et EDF et représente approximativement 72 % des effectifs du personnel travaillant dans les entreprises de plus de 10 salariés qui relèvent des secteurs considérés⁵⁰. C'est la fin de la période de rodage de l'enquête.

Au tournant des années 1950, le ministère du Travail a acquis une fonction statistique propre. Comme l'INSEE, il cherche à diffuser ses statistiques et créé pour cela une Revue spécialisée. La rupture avec l'avant guerre tient à la spécialisation de la fonction de collecte de la statistique, qui est soustraite aux inspecteurs du travail, à la nationalisation du champ de l'observation et à l'approfondissement des études qui sont systématiquement mises en relation avec d'autres indices.

La loi sur le secret statistique voté en 1951 couronne l'édifice. L'interruption de la régularité de la diffusion de la *Revue française du Travail* témoigne à la fois de la fragilité de l'institution qui en est responsable et de celle de la demande à laquelle elle pense répondre.

⁴⁸ Entretiens avec R. Lévy-Bruhl.

⁴⁹ Les questionnaires et formulaires d'enquêtes sont conservés au CAC. Ils sont classés par département et par secteurs. Par exemple : CAC 19780061 Art 1 Formulaire d'enquêtes ACEMO. 01. Ain. Producteurs de matières plastiques, 1970.

⁵⁰ « Statistiques. L'enquête trimestrielle ACEMO », *Revue française du travail*, n° 3-4, 8^{ème} année 1953, p.76-108.